

Décision n° D2022_115

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté de délégation de signature n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 2 juin 2022,

décide

- D'APPROUVER l'avenant n°3, dont le projet est ci-annexé, au marché n°20189300002516 à conclure avec l'entreprise GAZ DE BORDEAUX pour la fourniture et l'acheminement de gaz, augmentant le montant maximum de 600 000 euros HT soit 720 000 euros TTC, soit une plus-value de 18,18%, et établissant le montant du marché après avenant à 3 900 000 euros HT, soit 4 680 000 euros TTC ;



- DE SIGNER ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220908-D2022_115-AR